



*Déclaration du Se-Unsa de l'Oise à la CAPD du jeudi 27 janvier 2017.*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, messieurs les membres de la CAPD,

La communication tardive des documents préparatoires ne nous permet pas d'exercer dans de bonnes conditions notre rôle d'élus du personnel. Dans les textes réglementaires, nous devons être destinataires des documents une semaine avant la réunion des instances. Nous n'ignorons pas que les services sont fortement sollicités mais la diffusion des documents de mardi à jeudi midi représente des délais bien trop courts pour contacter les collègues, vérifier les données et prendre l'attache de l'administration si besoin.

L'étude de la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus nous permet de rappeler que la Direction d'école a encore besoin d'évoluer par l'application du Protocole de simplification des tâches, qu'en est-il dans notre académie, dans notre département?

Les directrices et les directeurs d'école - pour lesquels le premier trimestre a été particulièrement chargé - sont nombreux à constater avec nous que nos Groupes de Travail visant la simplification de leurs tâches, sont restés des vœux pieux. Ce dossier s'est probablement égaré sur un bureau du rectorat...

En plus des traditionnelles tâches qui sont très nombreuses, trop nombreuses pour leur temps de décharge :

- les projets pédagogiques, les enquêtes, le PEDT, l'absentéisme, la multiplication des réunions de concertation, avec les parents, le collège, les mairies, ajoutez les ESS, les boîtes saturées de mails, les demandes d'agrément, les animations pédagogiques etc. etc. Les jours de grand froid, vérifier que la cour a été salée, etc., etc.

Il faut ajouter à cette liste cette année :

- la réécriture des futurs projets d'école... les nouvelles procédures, les notes et circulaires sur les mesures de sécurité renforcée, les PPMS anti-intrusion à mettre en place et à numériser, **le Livret Scolaire Numérique parasité par des bugs qui**

**font qu'on finit par rejeter le concept alors que c'est l'outil qui est défaillant ; l'absence ou le renouvellement tardif des aides administratives, la mise en place des nouveaux programmes, ...**

Et n'oublions pas une tâche, et pas des moindres : **la classe, les élèves qui finissent toujours par être ceux qui paient la facture...** Vous reconnaitrez que nous ne sommes pas de ceux qui par nature, noircissent les tableaux mais force est de constater **que la coupe toujours pleine** des directrices et directeurs d'école **est une réalité !!! Et une réalité que nous portons une nouvelle fois à votre connaissance.**

Concernant la circulaire du mouvement, nous vous rappelons avec force notre opposition aux postes à profils, notre attachement aux nominations au barème.

Voilà plusieurs années que ces dispositifs prolifèrent, ils sont justifiés par l'administration comme permettant l'adéquation entre un poste et une personne.

Dans une éducation nationale collégiale, où le barème avait le mérite de mettre tout le monde à pied d'égalité, l'arrivée des postes à profil a permis une mise en concurrence entre les collègues, avec son lot de violence institutionnelle. Critères des recrutements non affichés, fonctionnement des commissions aléatoire, questions inappropriées et surtout absence totale de contrôle paritaire : de fait, les recrutements sur postes à profil ressemblent de l'extérieur à des castings où il s'agirait davantage de plaire que de prouver ses compétences.

Par ailleurs, nous restons déterminés à dénoncer la situation des écoles primaires : il est discriminatoire d'imposer comme support de direction une classe élémentaire.

Le Se-unsa aura également toujours à cœur de défendre le droit pour nos collègues d'exercer à temps partiel quelque soit la nature de leur poste.

Concernant les permutations informatisées, le SE-UNSA regrette que le taux de satisfaction soit aussi faible depuis plusieurs années. Beaucoup de collègues sont en réelle souffrance, séparés de leurs proches et inquiets d'une situation qui risque une nouvelle fois de demeurer inchangée. Que peuvent-ils espérer pour cette année ? Quel calibrage avez-vous fait remonter au ministère ? Nombreux seront encore les collègues qui n'auront d'autre choix que de se mettre en disponibilité. Dans cette logique comptable, ni les collègues ni le département ne sont gagnants !

Merci de votre attention.